

Septembre / Octobre 2020 COMMUNE DE NIEDERLAUTERBACH



Lauterbacher Nouvelles

www.niederlauterbach.fr



**Nous vous souhaitons une très
bonne rentrée 2020**

Le Maire, André FRITZ

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juillet 2020

Présents : Mmes : BECHTOLD Chantal, DECK Marie Anne, KREUTZBERGER Marie
MM : FRITZ André, WEIGEL Éric, ERHARD Antoine, ZERMANN Cédric, HEINTZ Vincent,

Absents excusés : HUFSCHMIDT Sandrine, ENGELHARD Jean-Michel, HERBEIN Alain, KREUTZBERGER Luc, CIVIDINO Daniel, MITTENBUHLER Damien, VOLTZ Nicolas.

ACHAT DES PARCELLES 7/124 ET 337/124 SECTION 37 À LA SCI DU MOULIN

Suite à la proposition de la commune de racheter des parcelles situées dans la ZA KISWEG à la société SCI DU MOULIN, le Conseil Municipal, après discussion et délibération, décide à l'unanimité d'acheter au prix proposé de 11 200€ les parcelles 4/124 et 337/124 Section 37 d'une contenance respective de 1,78 ares et de 5,74 ares. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'afférant à ce dossier.

Adopté à l'UNANIMITE

APPROBATION DU CONTRAT DE MISE À DISPOSITION ANTICIPÉE DE TERRAINS FORESTIERS COMMUNAUX

La commune de NIEDERLAUTERBACH met à disposition du SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN (SDEA) à compter du 01/08/2020 un terrain d'une superficie totale de 1 ha 00a 00 ca sis sur la parcelle cadastrale suivante :

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN, (SDEA)

Ban communal	Section	Parcelle	Surface totale	Surface concernée
NIEDERLAUTERBACH	34	59	16 ha 09 a 86 ca	00 ha 81a 75 ca

Le terrain est mis à la disposition du SDEA afin de lui permettre de commencer les travaux et notamment d'exploiter les bois dans l'attente du transfert de propriété du terrain de la commune au bénéficiaire. Il est convenu de manière expresse que la commune reste propriétaire des bois et qu'après leur exploitation, elle se charge de les vendre. Les recettes ainsi dégagées par la vente des bois coupés sont encaissées par la commune. Les limites du terrain mis à disposition sont identifiées matériellement par un piquetage sur le terrain.

DURÉE

Le présent acte est consenti pour la durée de la procédure d'acquisition du terrain par le SDEA (inscription au livre foncier).

INDEMNITÉS

Le bénéficiaire versera au propriétaire à titre de dédommagement une indemnité forfaitaire unique de 250 (deux cent cinquante) € TTC à la date de signature du présent contrat.

CLAUSES PARTICULIÈRES

Avant toute prise effective de possession du terrain par le bénéficiaire, il est procédé à un état des lieux contradictoire. Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance des lieux et les connaître parfaitement. Il reconnaît de convention expresse qu'en en prenant possession il affirme les prendre en l'état, sans pouvoir élever ultérieurement une quelconque protestation ou réclamation pour quelques motifs que ce soit se rapportant à la nature du sol, du sous-sol, des peuplements forestiers, de l'environnement etc. Pendant toute la durée du présent contrat, le bénéficiaire pourra, sous réserve des démarches administratives à son initiative et de l'obtention à sa demande des autorisations nécessaires, effectuer tous travaux, déboisements, créer des accès, chemins et constructions liées au projet de STEP sur l'emprise du terrain désigné à l'article 1. Ces travaux seront conduits conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Le bénéficiaire est réputé être le gardien, au sens de l'article 1242 du Code civil, des emprises mises à disposition en application des présentes.

En cas de sinistre imputable aux travaux engagés par le bénéficiaire, il s'engage à assurer la prise en charge des réparations. Le bénéficiaire est tenu de s'assurer en conséquence. Toutes les stipulations du présent acte ont été convenues et arrêtées par les parties contractantes qui affirment en avoir eu lecture.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, ;

- approuve ce projet de contrat,
 - autorise le Maire à signer le contrat définitif ainsi que toutes les pièces s'affairant à ce dossier.
- La totalité de la présente délibération est consultable en mairie ou sur le site internet.*

Adopté à l'UNANIMITE

RATTRAPAGE DES SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIOCULTURELLE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET À LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs subventions accordées n'ont pas été versées en 2019.

Le Conseil Municipal après concertation et délibération souhaite rattraper les délibérations suivantes :

N° 2019-21 : Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 195,00€ à l'Association Sportive et Socio-culturelle de l'école élémentaire et de 130,00€ à la Coopérative Scolaire de l'école maternelle pour leurs sorties culturelles 2018/2019 à hauteur de 6,50€ par enfant.

N° 2019-48 : Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1 023,00€ à l'Association Sportive et Socio-culturelle de l'école élémentaire et de 825,00€ à la Coopérative Scolaire de l'école maternelle pour le projet « cirque » à hauteur de 33€ par enfants.

Cette délibération annule et remplace les délibérations N° 2019-21 et N° 2019-48

Adopté à l'UNANIMITE

DIVERS

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Maire informe le Conseil Municipal,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale. Il se compose de deux parts :

une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ; et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables. Il pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des cadres d'emplois suivants : Attachés, Rédacteurs, Adjoint administratifs, ATSEM, Adjoint techniques territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.
- D'autoriser l'autorité territoriale à moduler les primes au vu de l'absentéisme, selon les modalités prévues ci-dessus.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 24/07/2020.

La totalité de la délibération est consultable en mairie ou sur le site internet

Adopté à l'UNANIMITE

DIVERSES INFORMATIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a, par délégation, renoncé au droit de préemption quant à la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :

SCI DU MOULIN, ZA Kiesweg_ cadastré section 37 parcelles 1/124 et 2/124 pour une superficie totale du bien de 00 ha 40 a 00 ca.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral du 29 juin 2020, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) d'Alsace- Moselle est autorisé à réaliser les travaux nécessaires à la construction de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Niederlauterbach.

COMMUNICATIONS DIVERSES

POUBELLE BLEUE

2, 16 et 30 septembre
14 et 28 octobre
Voir calendrier

POUBELLE BRUNE

1, 8, 15, 22 et 29 septembre
6, 13, 20, 27 octobre
Voir calendrier

Ramassage de vieux papiers

La prochaine collecte aura lieu le **week-end du 2 au lundi 5 octobre 2020** et sera organisée comme la précédente (collecte devant la porte pour les **personnes à mobilité réduite**, benne dans la rue des champs derrière l'ancienne Coop pour les autres).

! Prière de ne pas encombrer ou bloquer l'accès à la benne avec les papiers et de mettre les papiers à l'intérieur !



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

La relève annuelle des compteurs d'eau démarrera en septembre.

Nous remercions les usagers de s'assurer de la bonne accessibilité du compteur, de veiller à la propreté des installations, notamment des coffrets et regards de comptage et d'être spécialement vigilants quant à la garde de leur chien (panneaux signalétiques, sonnettes en état de marche).

!! Les compteurs équipés d'un module radio seront relevés à distance depuis la rue !!

Pour toutes les questions concernant l'eau potable, les abonnés sont invités à prendre contact avec nos services au: n°26, rue du Gal. Mittelhauser, à Lauterbourg, téléphone: **03.88.94.80.67** : toute la semaine ou lors de la permanence du technicien, **les lundis de 17h à 19h.**

Beaucoup de lettres n'arrivent jamais à destination, hélas, car le nom affiché sur la boîte aux lettres ne correspond pas à celui noté sur le courrier.

Afin de faciliter la tâche de nos facteurs, et afin de vous permettre d'obtenir votre courrier sans difficulté, veuillez à ce que :

Le nom ET le(s) prénom(s) soient affiché sur votre boîte aux lettres



VENTE DE BOIS - LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR LES PARTICULIERS



17 lots de grumes à 40€ * le m³ TTC

2 lots de fonds de coupes à 30€ *le lot TTC

Veillez vous rendre en Mairie pour plus d'informations.

*les tarifs sont indicatifs, les tarifs définitifs seront votés lors du Conseil Municipal du 8 septembre

APPARTEMENT A LOUER - PLUS DE RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE

50m²

Au 1er étage du Presbytère

2 pièces dont cuisine, dégagement, salle de bain et WC avec cave et grenier en parties communes

Libre à compter du 01/10/2020

Loyer mensuel : 425€

Avance mensuelle sur charges : 14€

Chauffage individuel par panneaux infrarouges.



FÉDÉRATION DES
MAISONS DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
D'ALSACE

**INSCRIPTIONS
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
matin / midi / soir
ACCUEILS DES MERCREDIS**



Communauté de Communes

Année scolaire 2020/2021

Inscriptions :



Pour les familles qui possèdent déjà un compte : à partir du **lundi 04 mai 2020** sur le site internet Portail Famille : <https://plaine-du-rhin.leportailfamille.fr> (en cas de problème de connexion, veuillez-vous adresser au contact ci-dessous)



Pour les familles qui ne possèdent pas de compte : **prendre contact avec le/la Directeur/trice de votre structure.**

Niederlauterbach : Nathalie LOFINK, Directrice

19 rue de l'École - 67630 Niederlauterbach

Tél. : 06.42.17.99.03. mail : periscolaire.niederlauterbach@fdmjc-alsace.fr

A / IN NIEDERLAUTERBACH

Ein Sprachkurs wird in der Grundschule am 5. Oktober um 19 Uhr beginnen, besonders für die deutschen Mitbürger die die französische Sprache lernen möchten.

Herzlich willkommen.

Bei Fragen : ☎ Tel. 0686421936



FRANZÖSISCHKURS IN SELTZ

- Französischkurse in Kleingruppen in Seltz
- Abendkurse von 18:00 bis 20:00 (2 Stunden)
- 50 Stunden
- Infoabend :

Dienstag den 15. September 2020 um 18:00

Im Collège Charles de Gaulle

3, Rue du Général de Gaulle in SELTZ

Anmeldung bei :

Herr ECKART—GRETA Nord-Alsace in Haguenau

☎ 03 88 06 16 64 ✉ guillaume.eckart@greta-nord-alsace.com

COURS DE FRANCAIS A SELTZ

- Cours de français en petit groupe à Seltz
- Cours du soir de 18H à 20H (2 heures)
- 50 heures
- Soirée d'information :

Mardi le 15 septembre 2020 à 18H au Collège Charles de Gaulle

3, Rue du Général de Gaulle à SELTZ

Contact pour inscription

Monsieur ECKART—GRETA Nord-Alsace à Haguenau

☎ 03 88 06 16 64 ✉ guillaume.eckart@greta-nord-alsace.com

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

La Mairie de NIEDERLAUTERBACH vous informe :

Afin de limiter les risques d'une reprise de l'épidémie, le port du masque grand public est rendu obligatoire dans tous les lieux clos, en complément des gestes barrières, depuis le 20 juillet (pour toute personne de 11 ans et plus).

Nous vous demandons donc, pour votre sécurité et la nôtre, de vous présenter aux horaires habituels de permanence avec un masque.



RESPECT DES HORAIRES DE LA MAIRIE

La Mairie et l'Agence Postale de Niederlauterbach mettent à disposition leurs services aux horaires de permanences indiquées sur la dernière page de ce bulletin. Nous rappelons donc qu'aucun agent n'est obligé d'ouvrir la porte en dehors de ces horaires. ⇒ **Hors permanence, nous sommes joignables par téléphone ou par mail pour répondre à toutes vos demandes auxquelles nous prêterons toute notre attention et que nous traiterons dans les plus brefs délais.**

Où jeter les masques et les mouchoirs usagés ?

Les mouchoirs et les masques usagés peuvent être vecteurs de la maladie Covid19.

En les jetant dans votre bac d'ordures ménagères et en sacs fermés, vous participez à l'effort collectif pour diminuer la propagation du virus. Nous vous rappelons également qu'il est essentiel de continuer à effectuer les gestes barrières et respecter les distances de sécurité car ce n'est qu'ensemble que nous passerons au travers de cette crise sanitaire !

Le SMICTOM Nord Alsace vous en remercie et vous soutient durant ces temps difficiles.



La Commune NIEDERLAUTERBACH vous invite à suivre ces instructions pour les raisons citées ci-dessus, mais aussi pour préserver l'environnement ainsi que notre belle municipalité, qui ne se veut pas être souillée par des masques usagés abandonnés en pleine nature.

PENSEZ AU PLAN CANICULE ET AU PLAN GRAND FROID

Au mois d'août, le Bas-Rhin a été victime d'une vague de chaleur. Ce terme désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire au sein de la population.

En ces périodes, des registres communaux permettent le repérage des personnes âgées, handicapées, victimes de maladie respiratoire ou mentale, ou isolées à domicile. Pour figurer dans ces registres, vous pouvez venir vous inscrire à la Mairie. L'inscription est vivement conseillée.

Il s'agit de recenser, parmi les habitants de la commune, les personnes les plus fragiles afin de mettre en œuvre un dispositif d'aide et d'intervention.

En cas d'alerte canicule ou de grand froid, ces personnes seront régulièrement contactées par un membre du Conseil Municipal.

Nous encourageons également la solidarité de proximité (dans la famille, entre voisins..) Soyons tous vigilants !

NOUVELLE PROCEDURE POUR LES NIDS D'HYMENOPTERES

SDIS
du Bas-Rhin



À compter du **lundi 24 août 2020**, un formulaire sera mis en ligne sur le site www.sdis67.com pour les demandes de destruction de nids d'hyménoptères.

Lorsqu'un requérant composera le 18, l'opérateur du CTA lui rappellera que ce type d'opération ne relève pas de nos missions et l'invitera à prendre contact avec une entreprise spécialisée dans le traitement de nids d'hyménoptères



À défaut, l'opérateur du CTA invitera l'appelant à renseigner le formulaire de demande de prestation disponible sur le site internet du SDIS 67, sur lequel figure les conditions de facturation. Plus aucun traitement ne se fera directement par téléphone (sauf cas très exceptionnels).

Les formulaires seront imprimés automatiquement au CTA et une opération « NDG/FRELONS A TRAITEMENT DIFFERE » sera diffusée dans le CIS concerné, sans changement par rapport à la procédure habituelle. Plus aucune prestation ne sera réalisée en traitement immédiat (sauf cas très exceptionnels).

La mise en œuvre de ce formulaire en ligne a pour objectif de libérer les lignes du 18 au profit des appels d'urgence uniquement.

NOEL 2020

Pour assurer la décoration de Noël du village, la mairie viendra gracieusement (dans la mesure de ses capacités), vous débarrasser de sapins, houx.... devenus encombrants. Pour cela prenez contact avec la mairie afin d'y laisser vos coordonnées.



Vergers

Continuité du programme de sauvegarde des vergers de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

Comme chaque année, l'opération est reconduite aussi en 2020.

Pour toute commande d'arbres fruitiers (tige ou 1/2 tige), la ComCom participe à hauteur des 2/3 du prix de l'arbre.

Pour ceux qui seraient intéressés signalez vous en mairie, afin que nous puissions vous faire suivre le catalogue à paraître prochainement.

La municipalité a le regret de vous annoncer que la kermesse 2020 n'aura pas lieu.

Une dégradation de la situation sanitaire accentuée ces derniers jours, ainsi qu'une baisse de vigilance sur le respect des distanciations physiques ont mené la Préfecture à devoir durcir les règles sanitaires dans le Bas-Rhin.

Le port du masque devient obligatoire dans tout rassemblement extérieur de plus de dix personnes, mesure imposée par arrêté préfectoral du 4 août.

Malgré le dévouement et l'investissement du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux il est impossible de faire respecter le port du masque ainsi que les gestes barrières pendant la kermesse.

Pour votre sécurité et la nôtre, et après discussion avec les forains, en toute âme et conscience, nous avons donc pris la décision d'annuler la kermesse cette année.

Nous comptons sur vous et sur votre compréhension.

DISTRIBUTION DE SAUCISSES POUR LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal voulait éviter de pénaliser les enfants suite à l'annulation des festivités du 14 juillet. Il a été décidé de procéder à la traditionnelle distribution des Weck und Woascht, le dernier jour d'école de l'année scolaire 2019/2020.



Les enfants petits et grands, de l'école maternelle et élémentaire, ont accueilli avec le sourire aux lèvres ce petit présent.

Il en fut de même pour les maîtresses. Nous remercions au passage la boucherie Schimpf et la boulangerie Sonntag qui ont participé à cette opération.



Nous tenons à remercier chaleureusement Mme Nelly Meichel pour ses nombreuses années d'investissement auprès des enfants de la commune, et nous souhaitons la bienvenue à Mme Anne-Laure Trévia. Elle aura en charge les CP-CE1-CE2 le lundi et le mardi ainsi que les CE2-CM1-CM2 le vendredi.

Réparation du préau de l'école maternelle



Le préau de l'école maternelle avait besoin d'un petit rafraîchissement....

Les employés communaux, aidés par quelques membres du Conseil Municipal se sont attelés à cette tâche...

Il a fallu commencer par un ponçage de la structure et le retrait des lames de bois qui fermaient l'abri...

Puis, après la coupe des nouvelles planches, de plusieurs couches de peinture...

Celles-ci ont été fixées pour refermer le préau et en permettre une utilisation en toute sécurité.



Nous remercions toutes les personnes qui ont travaillé afin que l'école maternelle bénéficie d'un préau sécuritaire pour les enfants.

Nous vous invitons à venir y jeter un coup d'œil!

La rentrée dans nos écoles

Attention, si votre enfant présente des symptômes grippaux (T° à partir de 38°C, perte de l'odorat / du goût....) il ne doit pas venir à l'école. Appelez votre médecin traitant.

Veillez également à observer les gestes barrières dont la distanciation physique de 1 m, notamment aux heures d'entrée et sortie.

Par ailleurs toutes personnes de plus de 11 ans doit porter le masque si elle était invitée à franchir la barrière pour entrée à l'école.

Horaires

Matin	8h00 à 11h30
Après-midi	13h30 à 16h00

Pour l'école élémentaire, l'accueil commence 10 minutes avant.

Pour la maternelle l'accueil se fait de 7h50 jusqu'à 8h05.

Paroisse catholique Sainte Marguerite



Ce vendredi 14 août, en soirée, s'est déroulée pour la 4ème année consécutive, la procession en l'honneur de Marie. Celle-ci a débuté au calvaire à l'entrée du village, côté Scheibenhard, puis a emprunté le chemin champêtre à l'arrière des habitations, pour arriver à La Chapelle qui préside le Boxberg depuis 1962. Une petite centaine de pèlerins, dont les choristes et les enfants de cœur, ont participé au cortège puis à la célébration qui a suivie. Cependant cette dernière, animée par M. le curé Klipfel, s'est entièrement déroulée à l'extérieur de l'édifice pour raison de crise sanitaire actuelle. Et pour la même raison, il n'y eu pas la possibilité cette année, à l'issue de cette cérémonie, de se retrouver en toute convivialité, autour d'un café ou d'un bon morceau de gâteau.



Première communion



Le 23 août 2020, la communauté chrétienne a célébré la cérémonie de la première communion en l'église Sainte Marguerite. Elle a été animée par le curé Klipfel et a permis à 5 jeunes de prendre part pour la première fois à la communion. Ainsi Manon Ohlmann, Léna Lantz, Manon Notis, Noah Kreuzberger, Evan Origas ont partagé ce moment fort de la vie d'un fidèle avec leur famille. Ils ont été accompagnés tout au long de leur parcours de préparation par Mme SCHMITT Angélique.



CLUB CINEMA LAUTERBOURG

Samedi 19 septembre 2020



17 h 00

Mon Ninja et moi

Animation à partir 6 ans
Durée : 1h21



20 h 00

De Gaulle

Historique, Guerre
Durée : 1h49

Samedi 03 octobre 2020



17 h 00

Scooby

Animation à partir 6 ans
Durée : 1h34



20 h 00

**Je voudrais que
quelqu'un m'attende
quelque part**

Samedi 10 octobre 2020



17 h 00

Samsam

Animation à partir de 6 ans
Durée : 1h20.



20 h 00

Les Parfums

Durée : 1h40
Avec Emmanuelle Devos

Samedi 17 octobre 2020



17 h 00

En avant

Animation à partir de 3 ans
Durée : 1H52



20 h 00

Felicità

Durée : 1h22
Comédie de Bruno Merle

LA VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

Bibliothèque Plaisir de lire

Dans la situation actuelle, la bibliothèque sera ouverte **uniquement le vendredi de 18h00 à 19h00**.

Les enfants de l'école maternelle et primaire ne pourront pas avoir accès à la bibliothèque les mardis et jeudis jusqu'aux vacances de la Toussaint dans un premier temps.

Ils pourront profiter avec leurs parents de l'horaire d'ouverture hebdomadaire du vendredi pour emprunter ou échanger leurs livres. La cotisation de la bibliothèque (adulte et enfants) sera gratuite cette année.

Nous vous demandons de respecter les consignes sanitaires données:

- port du masque obligatoire
- laver les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition
- 2 personnes maximum dans la bibliothèque
- pas de lecture sur place
- respecter les distanciations et les mesures barrières

Vu le contexte actuel, notre traditionnelle portes ouvertes n'aura pas lieu cette année.

Le portage de livres pour les personnes à mobilité réduite ne sera pas assuré pendant cette période.



Nous vous remercions pour votre compréhension et d'avance nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Football Club de Niederlauterbach

Après la longue trêve liée au COVID le championnat reprend enfin ses droits à partir de ce week-end (5-6 Sept).

L'équipe 1 évoluera cette saison en District 2 dans un groupe très relevé. L'équipe 2 repartira pour une nouvelle saison en District 6.

Nous avons reconduit cette année encore une entente sportive avec le village voisin de Néewiller et l'équipe 3 y disputera ses rencontres à domicile.

Nous vous rappelons également que les entraînements pour les différentes catégories de jeunes ont repris. Merci de prendre contact avec les entraîneurs Christian Heintzelmann et Mathieu Zermann pour de plus amples renseignements.

Pour rappel, le port du masque et le respect des gestes barrière dans l'enceinte sportive sont obligatoires. Il en va de notre sécurité à tous. Amitiés sportives.

Tennis Club de Niederlauterbach

Après une saison grandement perturbée par le contexte sanitaire, les activités sportives reprennent au Tennis Club Niederlauterbach pour l'ouverture de la saison 2020-2021.

Les championnats seniors +35 démarreront le 13 septembre et se joueront les dimanche après midi.

Reprise également des entraînements adultes et enfants.

Les personnes intéressées peuvent contacter Jean Ries (06.07.69.53.30) ou Stephan Deisz (06.51.19.49.03) pour tout renseignement.

AMICALE DE PECHE DE LA LAUTER

En raison de la situation sanitaire actuelle, la soirée jambon braisé prévue le 10 octobre au foyer de Niederlauterbach est annulée. Le comité remercie tous nos fidèles sympathisants pour leur soutien. Rendez-vous est donné en 2021.

Bonne santé à tous.

Gertz Claude, Président

SECOURISTES « LA CROIX BLANCHE » DE NIEDERLAUTERBACH



Pendant tout l'été, tous les dimanches et jours fériés, nos secouristes bénévoles, et malgré des contraintes accrues liées à la pandémie, ont répondu présent afin d'assurer les postes de secours à la plage des mouettes de Lauterbourg.



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE NIEDERLAUTERBACH

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et de son évolution, nous sommes au regret de vous annoncer l'annulation du repas de la Nochkerwe de 2020.

DON DU SANG

Le prochain don du sang se tiendra le mercredi 30 septembre 2020 à la salle des fêtes à partir de 17H

LES FELICITATIONS DE LA COMMUNE



UN GRAND ANNIVERSAIRE !

Le 21 juillet, Mme ERHARD Marie née WEBER a fêté ses 90 ans entourée de sa famille, avec qui elle a partagé tant de moments de joie, de tristesse, d'amour et de tendresse.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

NOCES D'OR

Le 31 juillet, Monsieur ILLIG André et Madame KRAEMER Marie-Anne se sont unis civilement il y a 50 ans. Ils partagent « presque tout », et continuent à le faire... Nous leur souhaitons de continuer à le faire, avec l'énergie et le dynamisme que nous leurs connaissons.

Monsieur le Maire accompagné de trois des adjoints sont allés les féliciter.



LES ANNIVERSAIRES

EN SEPTEMBRE

Le 1 septembre 84 ans
 Le 2 septembre 86 ans
 Le 7 septembre 84 ans
Le 9 septembre 70 ans
Le 12 septembre 70 ans
 Le 15 septembre 82 ans
 Le 18 septembre 82 ans
 Le 20 septembre 72 ans
 Le 26 septembre 76 ans
Le 28 septembre 90 ans
 Le 28 septembre 74 ans
 Le 30 septembre 91 ans
 Le 30 septembre 85 ans

WEIGEL Georgette née PFLUG
 VEITENHANSL Marguerite née BUHLER
 SONNICK Joséphine née HEILMANN
HERBEIN Astrid née GINDING
DREY Jean Claude
 AUGÉ Etienne
 BUHLER Jean-Michel
 DREY Marguerite
 WEBER Edmond
BAUMANN Lucie née VOGEL
 FISCHER Lucien
 BABINGER Marie née IFFRIG
 RAUCH Hélène née LEIBEL



EN OCTOBRE

Le 6 octobre 90 ans
 Le 7 octobre 73 ans
 Le 8 octobre 84 ans
 Le 12 octobre 76 ans
 Le 13 octobre 86 ans
 Le 18 octobre 83 ans
 Le 19 octobre 81 ans
 Le 23 octobre 82 ans

BOELL Marguerite née RECK
 SONNTAG Jean-Pierre
 KOELTZ Elisabeth née ZIMMERMANN
 WEIDNER Bodo-Dieter
 VETSCH Marthe née THOMANN
 ILLIG Odile née HEINTZELMANN
 WEIGEL Joseph
 LOEHR Joseph

NAISSANCES

Le 28 juin 2020 **RIMLINGER SHENG Luc**, fils de Madame RIMLINGER SHENG Xin et Monsieur RIMLINGER SHENG Christophe

Le 21 juillet 2020 **GLESS Ilya**, fils de Madame ZABAT Marion et Monsieur GLESS Yannick



Si vous ne désirez pas figurer sur l'une des ces pages (Anniversaires à partir de 70 ans, photographies des événements heureux, publications des prochains événements heureux), veuillez le signaler à la mairie afin de retirer vos noms des listes de diffusion). En contrepartie, si vous désirez figurer dans le bulletin communal pour un événement dont ne nous sommes pas informés, merci de le signaler. MERCI!

PHARMACIES DE GARDE 3237*(Liste prévisionnelle sous réserve de changement de dernière minute...)***SEPTEMBRE**

SAMEDI	05/09/2020	WISSEMBOURG Pharmacie Centrale
DIMANCHE	06/09/2020	IDEM
SAMEDI	12/09/2020	WISSEMBOURG Pharmacie Centrale
DIMANCHE	13/09/2020	BETSCHDORF
SAMEDI	19/09/2020	WISSEMBOURG Pharmacie de la Paix
DIMANCHE	20/09/2020	MERKWILLER
SAMEDI	26/09/2020	WISSEMBOURG Pharmacie de la Paix
DIMANCHE	27/09/2020	WISSEMBOURG Pharmacie Centrale

OCTOBRE

SAMEDI	03/10/2020	MERKWILLER
DIMANCHE	04/10/2020	BEINHEIM
SAMEDI	10/10/2020	WISSEMBOURG Pharmacie Centrale
DIMANCHE	11/10/2020	BETSCHDORF
SAMEDI	17/10/2020	SELTZ
DIMANCHE	18/10/2020	SOULTZ SOUS FORÊTS
SAMEDI	24/10/2020	HATTEN
DIMANCHE	25/10/2020	WISSEMBOURG Pharmacie de l'Europe

SERVICES UTILES**URGENCES**

SAMU	15
POMPIERS	18 ou 112
POLICE SECOURS	17
GENDARMERIE	03 88 94 80 12
SOS MAIN	03 88 14 42 57
CENTRE ANTI-POISON	03 88 37 37 37
SOS ENFANTS DISPARUS	116 000
AMBULANCES :	
GREINER	03 88 86 51 43
ROLAND	03 88 86 31 43

Date de parution : *Septembre 2020***PERMANENCES
DE GARDE MÉDICALE LOCALE**En l'absence des médecins traitants,
de samedi midi à lundi 7 heures :Urgence vitale : ☎ 15Médecin de garde : ☎ 03.69.55.33.33**TOURS DE GARDE DES INFIRMIER(E)S****Répondeur téléphonique 24H/24H**

Cabinet LAUTERBOURG :

☎ 03.88.54.67.72

Cabinet SALMBACH :

☎ 03.88.53.64.65

RAMONAGE - LA BROSSE D'ALSACE

☎ 06 49 88 18 71 - 03 88 49 84 35

✉ contact@labrosse-alsace.fr

TAXI Philippe PONS

4 rue de la Haute Vienne NEEWILLER

tel 06 18 88 32 94 philippepons67@sfr.fr

Le télé service « Perte et renouvellement de papiers »
est accessible sur :www.mon.service-public.frCe télé service vise à déclarer en une seule fois, sur
Internet, la perte et la demande de renouvellement de
documents.**MAIRIE ET AGENCE POSTALE
DE NIEDERLAUTERBACH**

17 Rue de l'Ecole 67630 NIEDERLAUTERBACH

☎ 03.88.94.30.06

✉ mairie.niederlauterbach@wanadoo.fr

Lundi, Mercredi et Vendredi : 9h30 à 11h00

Mardi : 15h00 à 16h15

Jeudi : 17h00 à 18h00

Permanence de M. le Maire Jeudi : 17h00 à 18h00